

ment le gouvernement de Bach-Ninh. Nous nommons un roi d'Annam, c'est fort bien. Mais il faudrait supprimer le roi caduc et surtout les troupes qui le reconnaissent; c'est ce qui nous ne pouvons pas. Enfin, peut-être à la fin de l'hiver seront nos maîtres du Delta.

Toujours pas de choléra ici. Nous avons bien eu quelques cas isolés, mais sans décès dans nos établissements. Il a gagné en ce moment Hanoi, où on ravage l'hôpital.

Depuis le 15 mai jusqu'au 31 août, d'après les chiffres officiels (la comptabilité des hôpitaux), il y a eu au Tonkin 4,000 et quelques hommes atteints. Maintenant mon bataillon se porte mieux et l'on se prépare sérieusement à reprendre la campagne; déjà nous avons commencé des marches d'entraînement; nous en faisons tous les matins. Un de ces jours nous recevrons l'ordre de nous mettre en marche, à notre plus grande joie.

### La CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPE

Un ordre du Czar, en vertu duquel le prince Alexandre de Bulgarie est rayé des cadres de l'Armée russe, où il était lieutenant-général à la suite et chef honoraire d'un régiment, est considéré comme un acte significatif. L'ordre des résolutions de la Conférence qui se réunit, aujourd'hui, pour la première fois à Constantinople.

Après cette mesure, qui ne permet plus de douter que le rétablissement du *status quo ante* forme la base de la politique des trois empires, il paraît impossible que le prince Alexandre conserve sa situation en Bulgarie et on le considère déjà comme étant déposé.

Le rétablissement du *status quo ante* devant couper court aux demandes de compensation territoriale de la Serbie et de la Grèce, il semble en résulter que les seules complications pouvant se produire dans la question orientale résident dans des troubles éventuels en Roumélie ou en Bulgarie. Mais on assure ici, dans les cercles diplomatiques que, s'il en était ainsi, l'occupation turque des provinces insurgées ne se ferait pas longtemps attendre, la Russie ayant cessé de s'opposer à cette occupation.

Resterait, il est vrai, l'Angleterre, qui n'accède au rétablissement du *status quo ante* que sous la condition qu'il s'effectuera pacifiquement; mais comme on sait que cette réserve du gouvernement britannique n'a qu'un caractère purement technique, personne ne s'en préoccupe pour le moment. Du reste, dans le Royaume-Uni, on ne l'a jamais considérée comme un expédient électoral de lord Salisbury.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

NOS REPRÉSENTANTS COMMERCIAUX À L'ÉTRANGER. Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que les administrations du commerce et des affaires étrangères étudiaient un projet d'organisation d'une représentation commerciale française à l'étranger.

Des fonctionnaires spéciaux, pris parmi les hommes compétents dans des questions commerciales et industrielles, devaient être accredités auprès de chacune de nos principales ambassades, afin de se tenir constamment au courant des progrès de l'industrie, des besoins de la consommation et de renseigner nos fabricants par l'intermédiaire des chambres de commerce.

Ce projet est maintenant abandonné, bien que la réalisation en ait été un moment complètement décidée, — ce principe.

Il semble, non sans raison, que l'on rencontrerait de très sérieuses difficultés dans le recrutement de ce personnel spécial.

Les personnes auxquelles ces postes pourraient être confiés, a-t-on craint, seraient ou trop assimilés à des fonctionnaires et, dans ce cas, ne vivraient pas assez dans le milieu où devraient s'exercer leurs investigations, ou trop mêlés elles-mêmes à des affaires, à des intérêts commerciaux, pour que la dignité de leurs fonctions puisse ne pas risquer d'en souffrir.

D'autre part, ce ne sont pas toujours les centres politiques où résident les ambassades qui donnent le mieux la note caractéristique de la situation industrielle d'un pays.

En conséquence, ce projet vient de subir d'importantes modifications.

Au lieu d'ériger un ordre spécial de fonctionnaires dont la situation était difficile à définir à côté de celles des attachés d'ambassades et puis encore des consuls, l'administration se propose maintenant d'augmenter le nombre des missions commerciales et scientifiques et d'en régulariser le fonctionnement.

Au lieu d'être données, comme cela a eu lieu jusqu'ici, quelque peu à bâtons rompus, ces missions seraient désormais envoyées à l'étranger d'une manière systématique et de façon que l'étude internationale de tous les besoins de la consommation soit poursuivie simultanément dans les divers pays, et sans interruption.

Les travaux de ces missions seront publiés avec assez de rapidité pour présenter un intérêt actuel; ils compléteront les diverses publications commerciales officielles entreprises depuis quelques années et qui ont déjà réalisé un progrès si accoutumé.

Les frais de ces missions seraient supportés en partie par l'Etat et en partie par les chambres de commerce.

Il est à désirer que, sous cette forme nouvelle, notre représentation commerciale à l'étranger soit rapidement organisée, car l'Allemagne nous a déjà précédé dans cette voie en créant des représentants techniques à Paris, à Londres, à Rome, à Saint-Pétersbourg et aux États-Unis.

### NOUVELLES MILITAIRES

Infanterie. — Par décision ministérielle, M. Giannini, capitaine au 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de capitaine adjoint-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Couillard, promu chef de bataillon.

M. Poilin, capitaine au 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de capitaine adjoint-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Héroux, promu chef de bataillon.

Service des subsistances militaires. — M. Baulu, officier d'administration, adjudant de 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> corps d'armée, a été désigné pour remplir les fonctions de 1<sup>er</sup> adjudant au commandement de la 1<sup>re</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Situation territoriale. — Personnel administratif. — Un décret en date du 31 octobre 1885, M. Dervaux, capitaine de réserve, est nommé à un emploi de capitaine-major au 6<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Béthune.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, le 5 Novembre. — Deux aires de fortes pressions existent toujours, l'une au Nord, l'autre au Sud-Ouest de l'Europe; le baromètre atteint 773 mm à Arkangel et 770 mm à Madrid. Entre les deux zones de basses pressions s'étendent des dépressions faibles. Un bon vent contraire persiste dans le voisinage des Hébrides et son influence se fait sentir jusqu'aux côtes sud de France, au sud, le minimum (758 mm) est à Brest.

Le maximum tend à monter. Ce matin, le thermomètre marquait à Arkangel, 2 à Paris, 8 à Valencia, 12 à Biarritz et 17 à Nantes.

En France, le temps est à la pluie et la température va se relever. A Paris, depuis hier soir, il pleut presque continuellement.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ROUBAIX

##### Une tentative de meurtre

Depuis le crime de la rue Marceau, Roubaix avait été exempt de tout drame dénotant ces meurtres violents qui ont trop fréquemment défrayé la chronique judiciaire durant l'hiver dernier.

Vendredi, une grave nouvelle s'est répandue en ville : on disait qu'une femme avait été jetée dans le canal par son mari.

Cette rumeur était malheureusement fondée. Une femme a été jetée à l'eau, non pas par son mari, mais par un inconnu qui paraît avoir agi à l'instigation du mari.

Celui qui atténue un peu la gravité de cette affaire, c'est que la victime a été retirée saine et sauve par deux personnes, ayant une conduite irréprochable. Elle s'éleva seule les enfants qui, depuis de longues années, sont à sa charge et leur fait donner une excellente éducation.

Tous les renseignements que nous avons pris sur le mari nous le représentent, au contraire, comme un artisan laborieux, très considéré de tous ceux qui le connaissent, ayant une conduite irréprochable. Elle s'éleva seule les enfants qui, depuis de longues années, sont à sa charge et leur fait donner une excellente éducation.

Dans quel moment d'aberration cet homme a-t-il pu se laisser aller à une action aussi détestable ?

La seule raison plausible c'est qu'il était poussé à bout par le chagrin et les tracasseries de tout, ce qui lui causait la créature à laquelle il avait donné sa foi.

Voici le récit exact des faits : C'était dans la soirée de jeudi, vers six heures et demie.

Deux ouvriers dégoûrés, Jean-Baptiste Mullier et Louis Paoz, sortant de leur usine, retournèrent à Tourcoing en suivant la rive gauche du canal.

Arrivés près du pont du Beau-Chêne, ils entendirent tout à coup des appels désespérés. Une femme se débattait dans l'eau en criant : Au secours !

Mullier et son compagnon se précipitèrent de ce côté et s'accrochèrent aux aspérités de la berge, tentant de repêcher la malheureuse avec leur parapluie.

Voyant l'inutilité de leurs efforts, l'un d'eux courut prévenir un cultivateur voisin, M. Alfred Perret. Celui-ci vint avec son domestique, Auguste Gossart, et tous deux, à l'aide d'une gaffe, réussirent à retirer la femme qui allait se noyer.

Transportée dans un petit cabaret riverain, elle y reçut des soins qui firent bientôt disparaître toute trace de son séjour dans l'eau. On l'interrogea, et elle déclara se nommer Sophie Florin, épouse Dewalide.

Elle raconta que son mari lui avait assigné un rendez-vous au hameau du Labourer pour se reconcilier avec elle. « Il y a là-bas, lui avait-il dit, une petite maison où nous nous réunirons sans que personne le sache. »

Confiante, elle s'y était rendue et avait vu son mari qui travaillait en ce moment au Labourer. Pendant qu'elle causait avec lui, elle avait bien remarqué un individu de mine douteuse qui allait et venait sur le trottoir en face de la maison, mais elle n'y avait pas très autrement gardé.

Dewalide et sa femme quittèrent le Labourer vers six heures. Au pont de Watrebais, au lieu de suivre la Grande-Rue qui les ramenait plus directement à leur domicile respectif, ils s'emparèrent dans le chemin de halage qui borde la rive gauche du canal.

Les deux époux ne se disputèrent pas : ils causaient paisiblement. Tout en devisant, ils arrivèrent à la passerelle du Hutin.

C'est alors que l'individu dont nous avons signalé la présence au Labourer vint de la rive opposée et traversa la passerelle et, passant brusquement à côté de la femme Dewalide, l'envoya d'un coup de coude dans l'eau. Le méfait accompli, il s'enfuit dans la direction de la Belgique, pendant que le mari, gagnant à toutes jambes le hameau du Hutin.

Tel est le récit de la femme Dewalide. M. le commissaire Pouillaud fut avisé à sept heures et demie de cette tentative d'homicide. Il envoya immédiatement sur les lieux M. le sous-inspecteur Dervaux.

Bien que la victime de ce drame fut saine et sauve, on la conduisit le soir même à l'hôpital, par mesure de prudence. Elle était si bienvenue de son bain forcé qu'elle fit la route à pied.

A neuf heures, M. Dervaux se présentait chez Dewalide qui habite rue du Fontenoy et opérât son arrestation.

Adolphe Dewalide a trente-cinq ans ; très-sympathique à ses voisins et ses amis, il exerce la profession de fabricant de chaussures.

Sa femme a deux ans de plus que lui. Nous vous dit qu'elle était fort mal notée : elle vient de subir à Lille une détention de quatre mois pour infidélité à ses devoirs conjugaux. Elle n'accuse pas formellement son mari, et jusqu'à présent la justice n'a pu lui arracher autre chose que ce que nous avons relaté. Sophie Florin demeure dans une petite maison de la cour Sion, rue de Monveaux.

Comment expliquer cependant les allées et venues de cet homme au hameau du Labourer ? Pourquoi s'est-il trouvé à la passerelle du Hutin au moment précis où passait Sophie Florin ? Pourquoi, enfin, le couvreur a-t-il fait suivre à sa femme le bord du canal, et cela, par l'obscurité, alors que, pour chacun d'eux, le chemin le plus court était de remonter la Grande-Rue ?

La justice n'a-t-elle pas le droit de voir dans ce fait une intention de préméditation quelconque ? L'instruction menée avec habileté par M. le commissaire Pouillaud ne tardera sans doute pas à éclaircir les points obscurs de cette triste affaire. G. C.

Les Roubaisiens en traitement chez M. Pasteur. — L'hôpital avant n'a pas de clinique, il est situé à l'arrière d'un hôpital.

C'est dans son laboratoire de la rue d'Ulm et dans ses annexes qu'il soigne en ce moment les trois Roubaisiens dont nous avons parlé.

Disons à ce propos que l'état et le nombre de leurs blessures ont été constatés par MM. les docteurs Valpierre et Fischer.

Le traitement de M. Pasteur est en apparence des plus simples : sous un pli plat à la tête, il inocule une demi-springle Pravaz d'une moelle de lapin morte rabique. Cette inoculation est faite chaque jour pendant dix jours et à la même heure. C'est tout.

Nous serons fixés avant une semaine sur les résultats de cette nouvelle observation. Nul doute qu'elle ne réussisse comme la précédente.

Un industriel belge dont tous les achats de laine se faisaient à Roubaix-Tourcoing, M. Clovis Duez, filateur à Péruwelz, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

A l'exposition d'Anvers, la filature Duez et fils, qui exposait pour la première fois, a obtenu deux médailles d'or.

M. Duez a été décoré en récompense des services qu'il a rendus à l'industrie.

Le commerce de Roubaix et de Tourcoing apprendra certainement cette nouvelle avec plaisir.

Cercle de l'Industrie. — L'Assemblée générale du cercle de l'Industrie aura lieu samedi sept novembre à 9 heures du soir.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Approbation de l'inventaire ; 2<sup>o</sup> Scrutin pour le renouvellement de la commission dont le mandat est expiré.

Un divorce a été prononcé vendredi matin par l'officier de l'état-civil.

Acte de courage. — Avant-hier, à une heure et demie de l'après-midi, un jeune enfant de six ans, Florimond Allinckx, est tombé accidentellement dans le canal, auprès de l'École de natation, et s'y serait infailliblement noyé sans le secours d'un brave journalier, M. Pierre Snaawaert, demeurant rue de Gand, à Tourcoing.

M. Snaawaert s'est jeté à l'eau tout habillé et a réussi, après deux tentatives, à sauver le pauvre enfant qui a ensuite recouvré chez ses parents, rue de Tourcoing. Nous le félicitons de ce trait courageux.

Un accident est survenu, jeudi, rue Turgot. Une mercière, Mme veuve Coupez, qui habite au numéro 10, sortait de chez elle vers une heure, son pied glissa sur des pelures de pommes de terre ; la pauvre femme a perdu l'équilibre et, dans sa chute, s'est fait une sérieuse contusion au pied gauche. M. le docteur Bernard qui lui a donné ses soins, estime que Mme Coupez doit prendre de grandes précautions si elle veut se rétablir.

Une fatale négligence. — Mardi, les habitants de la cour Viens, rue du Chemin-de-Fer, apprennent que le dernier-né de leurs voisins, les Deschamps, est mort pendant la nuit.

Cette nouvelle ne laissa pas de causer quelque surprise, car ce bébé, qui était âgé de 4 mois et 24 jours, était bien constitué et paraissait la veille encore, en parfaite santé.

empourprés par les premières gelées. Au bout de l'allée dont le dôme du feuillage s'éclaircissait par places, ce qui permettait au soleil de faire dans la voûte ombreuse de larges taches de lumière, apparut un beau garçon de douze ans, bien découplé, agile, hardi, nerveux. Le marquis le regarda, tra versant les chevaux au vent, les zones d'ombre et de lumière, riant à la vie, riant à son père.

— Ah ! murmura-t-il, dans treize ans d'ici aurai-je un fils comme celui-là, moi ?

Il était ému. Le baron crut voir ses yeux briller comme si une larme y passait.

— Tu l'appelleras Paul, tu le feras élever par M. Audobert, la femme, la nièce de madame de la Fare, ne s'y opposera pas.

Le marquis fit un signe mélancolique intraduisible, tandis que Paul embrassait son père ; puis il ajouta : — Comme je serai vieux, dans treize ans d'ici !

Peu à peu, les commentaires allèrent leur train, et le bruit se répandit bientôt dans le quartier que le pauvre enfant aurait été étouffé par inadvertance et que la faute en incombait à la mère.

Ces rumeurs étaient malheureusement loin d'être dénuées de fondement, comme on va le voir. L'entrevue devait avoir lieu mercredi après-midi à la police, mais en avait par la rumeur publique, donna l'ordre d'y surseoir et fit transporter le petit cadavre à l'Hôtel-Dieu pour y être soumis à l'examen du médecin-légitime.

L'après-midi a été faite l'autopsie. Il résulte des déclarations du docteur Bayart que l'enfant est mort asphyxié, après avoir été fortement pressé par un corps pesant. Le visage est, paraît-il, violacé, et porterait des marques évidentes de pression.

Voici ce qui s'est passé. La femme Deconick se le malheur de s'adonner à l'ivrognerie. Lundi soir, elle serait rentrée chez elle complètement ivre et serait tombée comme une masse sur la petite Marie qui dormait dans le lit de ses parents. L'enfant aurait été ainsi étouffée, sans que ses cris pressurés attirassent l'attention d'une mère que le besoin rendait incapable de savoir ce qu'elle faisait.

On affirme, d'ailleurs, que la femme Deconick néglige beaucoup ses enfants. L'un d'eux serait même mort, il y a environ un an, faute de soins. M. le commissaire Henry a ouvert une enquête.

Il y a quelques jours, un facteur des postes de Paris, nommé Marquet, a été victime d'un vol important de lettres chargées. Les coupables ont été aussitôt arrêtés ; ce sont les nommés Léon Payen, trente ans, bookmaker ; Henri Jenkins, trente ans, voyageur de commerce ; Henri Schultz, vingt-sept ans, peintre en lettres, et Louis Richard, trente-trois ans, bookmaker.

Des agents de la sûreté en surveillance près du Crédit lyonnais avaient remarqué trois individus qui boussaient un dossier sortant de cet établissement, pendant qu'un quatrième plongait vivement la main dans la poche de son pardessus et le retirait aussitôt, mais vite. Ce coup manqué, les quatre associés se dirigèrent vers la Caisse des dépôts et consignations, toujours liés par les agents.

Là, Richard présenta un chèque de 17,000 francs. Le caissier, ayant reconnu la signature fautive, refusa de payer, et les agents, s'avançant, saisirent les voleurs, qui les conduisirent chez M. Toumy, commissaire de police. On les fouilla et on trouva 300 francs en billets de banque, deux chèques d'un 273 francs, l'autre de 277 francs 40, sept billets de banque américains et 40 francs de monnaie sur Jenkins.

En outre, on découvrit dans son portefeuille six lettres chargées contenant des billets à ordre et une lettre de change de 23,631 fr.

Richard était porteur du chèque de 17,000 francs par le caissier de trois lettres chargées dont l'une contenait un engagement de 10,000 fr. signé par un habitant de Roubaix et envoyé pour figurer comme apport dans une affaire commerciale.

Un vol fort audacieux a été commis, la nuit dernière, dans la filature de M. Valentin-Roussel, rue de la Paix. Des malfaiteurs, qu'on suppose être au nombre de trois ou quatre, se sont introduits dans la filature de M. Valentin-Roussel, et ont volé un certain nombre de lettres de change et de billets de banque, dont l'un de 273 francs, l'autre de 277 francs 40, sept billets de banque américains et 40 francs de monnaie sur Jenkins.

On croit être en présence d'une bande de malfaiteurs ayant son chef, son organisation particulière et qui aurait accompli les deux vols du même genre constatés récemment chez M. Deboque et à Tourcoing.

Une enquête sérieuse est ouverte.

Les marchands de notre ville sont quelquefois les victimes d'escrocs qui se présentent chez eux et se servent du nom des meilleurs clients pour se faire livrer gratis des objets divers et principalement des comestibles.

Joué encore, une veuve Vanost achetait une dizaine de pots de confitures chez un épicer de la Grande-Rue et les faisait porter au compte d'un négociant connu. Comme le fait s'était déjà renouvelé plusieurs fois, l'épicer finit par concevoir quelques soupçons.

Bien lui en prit, car la veuve Vanost, que M. X... avait eu à son service il y a quelques mois, s'entendait très bien à manger les vitualles qui, de la façon dont elle s'y prenait, coulaient réellement trop bon marché.

L'ordinaire de la prison lui apportera un changement dans sa cuisine.

Vois. Dans la soirée de jeudi, un pardessus d'une valeur de 60 francs a été volé au préjudice de M. Victor Poix, marchand-tailleur, rue de Blanchemaison. Le voleur n'est pas encore connu.

Un jeune ouvrier mouleur, Jules Matys, que la police recherchait depuis quelque temps pour vol, a été arrêté hier par un agent dans la rue La Bruyère.

Les amateurs de repas « à l'œil » deviennent décidément trop nombreux. Non contents de satisfaire leur appétit, voilà qu'ils se mettent maintenant à inviter des amis à partager leur festin d'abord, leur prison ensuite.

Conférence sur la Chine appliquée à l'horticulture avec expérience démonstrative sur la composition des sols par M. de Nobelle, professeur à Gand. Appoints et tombola.

Société de sciences. — La société des sciences, de l'agriculture et des arts, se réunira en séance ordinaire le vendredi 6 novembre, à sept heures et demie précises du soir. Voir l'ordre du jour :

1. Nomination des commissions des concours. — 2. Projet de création de nouvelles ressources. — 3. M. Paul Haliez : Orientation des embryons. — 4. Lectures et propositions diverses.

Société d'horticulture. — L'Assemblée générale de la Société régionale d'horticulture du nord de la France, aura lieu dimanche prochain à 5 h. du soir.

Conférence sur la Chine appliquée à l'horticulture avec expérience démonstrative sur la composition des sols par M. de Nobelle, professeur à Gand. Appoints et tombola.

Société de sciences. — La société des sciences, de l'agriculture et des arts, se réunira en séance ordinaire le vendredi 6 novembre, à sept heures et demie précises du soir. Voir l'ordre du jour :

1. Nomination des commissions des concours. — 2. Projet de création de nouvelles ressources. — 3. M. Paul Haliez : Orientation des embryons. — 4. Lectures et propositions diverses.

Société d'horticulture. — L'Assemblée générale de la Société régionale d'horticulture du nord de la France, aura lieu dimanche prochain à 5 h. du soir.

Conférence sur la Chine appliquée à l'horticulture avec expérience démonstrative sur la composition des sols par M. de Nobelle, professeur à Gand. Appoints et tombola.

Société de sciences. — La société des sciences, de l'agriculture et des arts, se réunira en séance ordinaire le vendredi 6 novembre, à sept heures et demie précises du soir. Voir l'ordre du jour :

1. Nomination des commissions des concours. — 2. Projet de création de nouvelles ressources. — 3. M. Paul Haliez : Orientation des embryons. — 4. Lectures et propositions diverses.

Quand le moment de solder la dépense arriva, ils furent obligés d'avouer qu'ils ne possédaient pas un sou vaillant à eux trois. La police s'est chargée de leur procurer le domicile qui leur convenait.

Neuf contraventions et six chiens mis en fourrière, tel a été, pour la journée de jeudi, le bilan de la divagation des chiens.

Vengeance d'ivrogne. — Un pochari est entré, jeudi soir, dans un estaminet de la rue Notre-Dame et a demandé une consommation. Le cabaretier ayant refusé de lui servir à boire, cet individu s'est retiré en cassant deux carreaux de la vitrine de l'établissement et a pris la fuite. Les passants se sont rassemblés, mais aucun d'eux n'a songé à arrêter l'auteur de cette stupide vengeance.

### Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée : 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc.

### TOURCOING

Changements administratifs. — M. Bohinard, inspecteur spécial de 1<sup>re</sup> classe à la gare de Tourcoing, est nommé commissaire de police de 3<sup>me</sup> classe, à Epinal (Vosges). — Il est remplacé à son poste par M. Audefrisme, précédemment inspecteur spécial à Dunkerque.

Nominations scolaires. — Mme Sion, institutrice adjointe à Lomme, est nommée au Blanc-Sea (emploi nouveau). — M. Robiquet, instituteur adjoint à Verlinghem, est nommé à Mouveaux, en remplacement de M. Lefebvre. — M. Didière, instituteur adjoint à Pourmies, est nommé à Neuville-en-Ferrain en remplacement de M. Renard.

Un nom prédestiné. — Justine Cotton, ainsi s'appelle cette peu intéressante personne, mais elle n'a de son nom ni la douceur et encore moins la blancheur immanente. Elle possède une réputation assez équivoque et passe pour avoir un certain faible vis-à-vis des petites cerises.

Jendi soir deux agents de police l'amenèrent de force au poste, elle se démenait comme un beau... pardon ! comme un vilain diable. C'est qu'elle avait enlevé à un habitant de la rue Huschard, un beau louis d'or de dix francs, de quoi, probablement, encore satisfaire sa triste passion.

Un ouvrier typographe, Victor Décarpentrie, qui a subi une peine correctionnelle pour s'être enivré et rebelle contre un agent de police vient d'être conduit à la frontière belge par ordre supérieur.

La victime de la brutale agression qui a eu lieu dimanche, rue du Clingnet, Vandevale, contrairement à ce qu'on pensait, va maintenant aussi bien que possible. Il vaquit aujourd'hui à ses occupations ordinaires.

Mouveaux. — Cette commune se distingue cette semaine par la fréquence des batailles qui, heureusement, ont été toutes sans grande importance. Ici c'est un mari, Frédéric Holtins, qui bat sa femme.

C'est une fille Dericque qui a porté des coups de sésot à Adolphe Boquet. Enfin c'est un cordonnier, Clément Caulron, qui reçoit des taloches d'un client peu comode nommé Jules Catal. De tout cela il est résulté des contraventions que la gendarmerie a dressées.

### LILLE

Trésorier payeur. — L'Officiel de ce jour publie la nomination de M. Picard, trésorier payeur de St-Lô, à la trésorerie de Lille.

Téléphones. — L'Administration des télégraphes a décidé :

1<sup>o</sup> Qu'un abonné peut céder son abonnement, son poste et son fil à un successeur, sans que le dernier ait à effectuer aucun versement à titre de contribution de premier établissement. Mais pour régulariser cette cession, il est indispensable que le nouvel abonné signe l'engagement réglementaire.

2<sup>o</sup> Que dans le cas de changement de domicile, l'abonné n'a à payer que les dépenses réellement faites pour l'installation de son nouveau poste et de la part contributive réglementaire au frais d'installation de son nouveau fil calculée d'après la différence entre la longueur de ce nouveau fil et la longueur de l'ancien.

Il est bien entendu que lorsque le nouveau fil est plus court que l'ancien, aucun remboursement n'est dû par l'administration.

Société des sciences. — La société des sciences, de l'agriculture et des arts, se réunira en séance ordinaire le vendredi 6 novembre, à sept heures et demie précises du soir. Voir l'ordre du jour :

1. Nomination des commissions des concours. — 2. Projet de création de nouvelles ressources. — 3. M. Paul Haliez : Orientation des embryons. — 4. Lectures et propositions diverses.

Société d'horticulture. — L'Assemblée générale de la Société régionale d'horticulture du nord de la France, aura lieu dimanche prochain à 5 h. du soir.

Conférence sur la Chine appliquée à l'horticulture avec expérience démonstrative sur la composition des sols par M. de Nobelle, professeur à Gand. Appoints et tombola.

Société de sciences. — La société des sciences, de l'agriculture et des arts, se réunira en séance ordinaire le vendredi 6 novembre, à sept heures et demie précises du soir. Voir l'ordre du jour :

1. Nomination des commissions des concours. — 2. Projet de création de nouvelles ressources. — 3. M. Paul Haliez : Orientation des embryons. — 4. Lectures et propositions diverses.

Société d'horticulture. — L'Assemblée générale de la Société régionale d'horticulture du nord de la France, aura lieu dimanche prochain à 5 h. du soir.

Conférence sur la Chine appliquée à l'horticulture avec expérience démonstrative sur la composition des sols par M. de Nobelle, professeur à Gand. Appoints et tombola.

Société de sciences. — La société des sciences, de l'agriculture et des arts, se réunira en séance ordinaire le vendredi 6 novembre, à sept heures et demie précises du soir. Voir l'ordre du jour :

1. Nomination des commissions des concours. — 2. Projet de création de nouvelles ressources. — 3. M. Paul Haliez : Orientation des embryons. — 4. Lectures et propositions diverses.

Société d'horticulture. — L'Assemblée générale de la Société régionale d'horticulture du nord de la France, aura lieu dimanche prochain à 5 h. du soir.

Conférence sur la Chine appliquée à l'horticulture avec expérience démonstrative sur la composition des sols par M. de Nobelle, professeur à Gand. Appoints et tombola.

### CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — La société chorale l'Echo de la France, sous la direction de son chef, M. Emile Guillema, un grand concert à ses membres honoraires et protecteurs, dimanche, 8 novembre, à 6 heures précises.

Cette soirée aura lieu chez M. Desbonnet-Lenglet, au Grand-Saint-Louis (hameau de Marlière). Le programme est composé avec soin, comme on peut en juger.

1<sup>re</sup> partie. — 1. La Valse des Songes, chœur par la Société; 2. Le choriste, chant par M. Desbonnet; 3. Le pigeon voyageur, romance, Dupuis; 4. Le Malin du Malin, chansonnette; 5. Les deux amoureux, duo; 6. Les deux amoureux, duo; 7. Les deux amoureux, duo; 8. Les deux amoureux, duo; 9. Les deux amoureux, duo; 10. Les deux amoureux, duo.

2<sup>e</sup> partie. — 1. Les Navarrais, chœur par la Société; 2. Le choriste, chant par M. Desbon